SEANCE du 18 novembre 2014

L'an deux mille quatorze le dix huit novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert Duffour, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 19// Présents : 16
Date de convocation du Conseil municipal : 10 novembre 2014

Présents :
DUFFOUR Hubert
SCOTTON Isabelle
COLIN Jean-Marc
RUBIN Laurent
AUDUREAU Elodie
RESSUGE Philippe
BASTIANI Cristelle
LAFFORT Alexa,
PORTELLA Philippe
PIACENTINI Christophe
LAFFARGUE Sandrine
THERASSE Olivier
CHARPY-PUGET Pascal
COMBRES Maryse
DALENS Claude
NONETTE Karine

Absents excusés : DUMAS Véronique, LIBOURNET Céline, FILLON CAMGRAND Jean-François

Secrétaire de séance : BASTIANI Cristelle

---- Le procès verbal de la séance précédente appelle les observations suivantes :

Paragraphe : Compte rendu du Conseil Communautaire de l'Agglomération Agenaise :

Intervention de Monsieur Pascal Charpy-Puget : Monsieur Charpy Puget souhaite faire préciser l'exemple donné lors de la séance à savoir, modification du tracé LGV à Layrac qui nécessite de décaler l'autoroute pour un surcout de 25 millions d'euros.

Monsieur Claude Dalens demande l'envoi des comptes rendus des conseils d'agglomération d'Agen comme Monsieur Colin l'avait proposé.

Ordre du jour :

- ***Technopole Agen Garonne – TAG***
  - ***Vente de délaissés de terrains communaux à l'EPFL***
- ***Travaux communaux 2014-2015***
- ***Finances***
  - ***Décision modificative n°2 – mise en non valeur***
- ***Commissions Communales***
  - ***Affaires Scolaires - TAP et Conseil d'Ecole***
  - ***Cohésion sociale- Site Internet***
  - ***CCAS – Préparatif du repas des Aînés et de l'Arbre de Noël***
- ***Agglomération Agenaise***
  - ***Présentation et vote du Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal)***
  - ***Compte Rendu***

- ***Enquêtes publiques***
  - ***LGV***
  - ***Carrière de calcaire située aux lieux dits « Carrérot de Baquerat » et « La Bourdette »***
- ***Questions diverses***

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

- ***Technopole Agen Garonne – TAG : Vente de délaissés de terrains communaux à l'EPFL :***

Monsieur Le Maire présente aux membres du CONSEIL MUNICIPAL la proposition d'achat de différentes parcelles, faite par l'EPFL Agen Garonne pour permettre l'aménagement de la future zone Technopole Agen Garonne.

La superficie totale s'élève à 9 732 m2 et le prix d'achat est fixé selon l'estimation des domaines à 2 € 85 (m2, soit un montant total de 27 736 € 20.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Donne un avis favorable à la vente des parcelles annexées à cette délibération pour une superficie totale de 9 732 m2 et donc un montant total de 27 736 € 20.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

ANNEXE : tableau des parcelles communales vendues :

Commune	Parcelle	Lieudit	Surface totale	Emprise	Reliquat
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 12	Tarroc	1 190 m²	1 190 m²	0 m²
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 29	Carrère de Brax	620 m²	620 m²	0 m²
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 68	Champs du midi ouest	440 m²	440 m²	0 m²
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 69	Champs du midi ouest	1 170 m²	1 170 m²	0 m²
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 70	Champs du midi ouest	660 m²	660 m²	0 m²
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 71	Champs du midi ouest	1 360 m²	1 360 m²	0 m²
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 76	Champs du midi ouest	810 m²	635 m²	175 m²
Sainte Colombe en Bruilhois	ZB 7	Carrère de Brax	750 m²	92 m²	741 m²
Sainte Colombe en Bruilhois	ZB 16	Berdole	1 170 m²	383 m²	685 m²
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 86	Coumarque	1 380 m²	1 094 m²	427 m²
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 91	Gaillac	770 m²	770 m²	
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 209	Métalé	11 m²	11 m²	
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 211	Métalé	85 m²	85 m²	
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 213	Métalé	7 m²	7 m²	
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 215	Métalé	180 m²	180 m²	
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 218	Carrère de Brax	57 m²	57 m²	
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 221	Faurat	95 m²	95 m²	
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 223	Faurat	1 444 m²	508 m²	936 m²
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 224	Métalé	90 m²	90 m²	
Sainte Colombe en Bruilhois	ZE 226	Carrère de Brax	5 m²	5 m²	
Sainte Colombe en Bruilhois	ZH 136	La Bernèze Est	280 m²	280 m²	

✓ *Travaux 2014-2015 : COMMISSION BÂTIMENTS-VOIRIE-ACCESSIBILITE*

Laurent RUBIN, responsable de la Commission Bâtiments-Voirie-Accessibilité rend compte des travaux réalisés et des sujets étudiés par la commission depuis le dernier Conseil Municipal.

BÂTIMENTS

- Vu le mauvais temps de ces derniers jours, les travaux de renforcement de la terrasse de la Maison des chasseurs ont été décalés, ils devraient débuter cette semaine.
- L'Appentis de l'aire de jeux de l'Amandier :

Comme je vous l'ai précisé lors du précédent conseil municipal, nous avons envoyé le devis et plans actualisés aux architectes des Bâtiments de France. Madame MOUREAU qui est en charge du secteur de Sainte Colombe n'a pas encore donné son avis. En attendant, nous allons préparer tous les documents nécessaires à la constitution du projet.

- Travaux à la salle polyvalente du bas : (Mise en accessibilité et local de rangement)

Nous avons rencontré un architecte pour lui présenter les travaux à réaliser. Il doit nous envoyer une première proposition d'honoraire qui prendra en compte l'Avant-Projet Sommaire, les devis quantitatif et estimatif lots par lots ainsi que la déclaration préalable avant travaux.

- Le local de La Poste :

Afin de supprimer un problème récurrent d'humidité et de mauvaises odeurs, nous allons installer une ventilation mécanique et réaliser des entrées d'air sur les menuiseries. De plus, nous attendons aussi un devis de la société Callisto pour traiter le salpêtre.

VOIRIE

- Concernant l'affaissement du bas-côté de la chaussée de la voie communale N°16 à Chanteloube C'est l'entreprise CASONATO qui va réaliser l'enrochement du talus de 10M le long sur 6M de large.
- Nous avons fait une première visite des routes avec le responsable Voirie de l'Agglo pour la préparation de la liste des travaux 2015, nous devrions avoir une première estimation du coût en fin de semaine.
- Comme vous avez pu le constater, le 3ème et dernier fauchage des accotements, fossés et talus a débuté la semaine dernière, il devrait se terminer cette semaine. Ensuite, le service de la voirie de l'Agglo va refaire quelques marquages au sol qui se sont effacés.

ELAGAGE

L'entreprise SOUBIRON va procéder à la taille automnale des 23 platanes du village.

Intervention de Mme NONETTE Karine afin de savoir si des demandes ont été faites pour améliorer l'état des canalisations d'eau du village auprès de l'Agglomération Agenaise au titre de la compétence exercée. En effet, le bourg de Sainte Colombe a connu a plusieurs reprises ces dernières semaines des coupures d'eau à répétition.

Monsieur le Maire précise qu'un projet de rénovation des canalisations était prévu par le Syndicat Eau 47 et se trouve actuellement gelé suite au transfert de compétence à l'Agglomération Agenaise. Une demande sera faite dans ce sens auprès du Syndicat Eau 47 ainsi qu'un courrier au président de l'Agglomération agenaise pour l'informer de la situation.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de la Commission des Finances aura lieu la semaine prochaine afin de fixer les orientations budgétaires et de prévoir les travaux et leurs financements.
Ces dépenses seront soumises au prochain conseil municipal afin de pouvoir déposer les demandes de subvention auprès de la Préfecture, du Conseil Général ainsi que de l'Agglomération Agenaise.

- ***Finances : Décision modificative n°2 – mise en non valeur***

Suite à la mise en non valeur d'un paiement pour la salle polyvalente depuis 2009, et l'impossibilité de recouvrer la somme par le Trésor Public, il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit :
Budget communal 2014
Section de fonctionnement :
Compte 61521 : - 250 € - Compte 6541 : + 250 €

- **Commissions Communales :**
  - **Affaires Scolaires - TAP et Conseil d'École :**

Le Conseil d'école s'est déroulé le 6 novembre dernier
Mesdames AUDUREAU Elodie et LAFFARGUE Sandrine, Conseillères municipales représentaient la municipalité.
Madame AUDUREAU signale qu'un point a été fait avec les RPE sur l'organisation des TAP.
Aucun retour n'a été fait sur l'état physique des enfants et une éventuelle fatigue.
Elle a précisé, lors de cette réunion, que certaines questions posées étaient plutôt du ressort de commission des affaires scolaires et pourraient être évoqué lors d'une rencontre avec les Représentants des Parents d'Élèves.
Les alertes incendies réalisées en début d'année se sont très bien déroulées.
Le recensement sur les besoins en équipement numérique n'est pas terminé.
Madame AUDUREAU signale que la commission des Affaires scolaires prévoit un audit sur la confection des repas afin de réfléchir à l'introduction d'aliments bio.
Monsieur COLIN, en qualité de Président de la Commission Enfance, Jeunesse de L'Agglomération Agenaise tient à féliciter Madame AUDUREAU et sa commission pour le travail accompli car les TAP ne fonctionnent pas aussi bien dans toutes les communes.
Lors des prochaines périodes, il est prévu d'essayer d'impliquer les associations communales à la réalisation de TAP. Actuellement une seule bénévole, Madame MARAVAL des Amis du Patrimoine est intervenue auprès d'un groupe d'enfants. Le conseil municipal la remercie vivement.
Monsieur COLIN précise que certaines communes sont actuellement en réflexion sur les montants des subventions attribués aux associations et prévoient d'intégrer un critère de participation aux TAP, lorsque c'est réalisable.

  - **Cohésion sociale : Site Internet - Bulletin municipal**

- Bulletin Communal : Madame Christelle BASTIANI signale qu'un retro planning a été mis en place afin d'optimiser la période d'élaboration. Le prochain bulletin paraitra mi-janvier.

- Site Internet : le nouveau site est en ligne. Il est entre 75 et 80 % d'achèvement. Monsieur RESSUGE signale qu'il convient de continuer à l'alimenter et de fournir les documents le plus rapidement possible et de préférence avant la fin du mois. Il est important d'aller le visiter pour obtenir un meilleur référencement.
Une photo du conseil municipal au complet sera prochainement réalisée.

- CCAS – Préparatif du repas des Aînés et de l'Arbre de Noël :

- Repas des Ainés : Madame Isabelle SCOTTON informe le conseil municipal qu'actuellement 90 personnes sont inscrites pour ce repas de fin d'année qui aura lieu le samedi 29 novembre.
Cette manifestation est ouverte aux ainés de plus de 70 ans ainsi qu'à leur conjoint et remplacera les colis de noël, distribués habituellement aux personnes vivant seules. Seuls les colis aux personnes hospitalisées en maison de retraite sont maintenus.
Les membres du CCAS assureront le service et le repas sera confectionné par Cyril et Claudine, habituellement cuisiniers aux écoles. Le maximum de denrées sera fourni par l'Épicerie locale. Une petite animation sera également au programme par un orchestre local.

- Arbre de Noel : il aura lieu le 19 décembre à 18 h 30 et l'ensemble du conseil municipal est sollicité. 260 cadeaux doivent être distribués et un apéritif pour petits et grands sera organisé.
Les cadeaux et le sapin de noël sont commandés. Comme les années précédentes, un spectacle sera réalisé par les enfants de l'école du bas.

- PERSONNEL COMMUNAL :

- Notation : La notation et l'entretien annuels du personnel communal aura lieu le vendredi 19 décembre après midi.
Si tous les agents ne peuvent être reçus, la commission finira les entretiens le 29 décembre.
Une réunion sera organisée pour l'ensemble du personnel le 19 décembre à 13 h 40.
En raison de congés maladie au secrétariat de la mairie et du départ de la personne remplaçante du Centre de Gestion, la commission du personnel se réunira samedi matin pour recevoir les différents candidats proposés par Cap emploi et par le service Emploi de l'Agglomération Agenaise.
- CAE : Monsieur le Maire, après avis favorable de la Commission du Personnel Communal propose de créer un emploi dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent Polyvalent des Services Techniques pour l'entretien des bâtiments communaux.
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h
- Rémunération : SMIC

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif « CAE » dans les conditions suivantes énoncées ci- dessus :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Cet emploi sera proposé à Madame Laura LOPEZ, qui remplit les conditions pour en bénéficier.

Le Conseil Municipal félicite cet agent pour le travail qu'elle accomplit actuellement.

- Prime de fin d'année : la prime attribuée aux agents est maintenue selon les conditions précédentes.

- **Cadre de Vie :**

Monsieur Jean Marc COLIN fait part des propositions et des avancées de sa commission :

- Fleurissement : La commune a reçu le prix d'encouragement de la part du Conseil Général. La commission travaille pour préparer le passage du jury régional.
- Mise en place d'une prochaine manifestation : 1 arbre / 1 enfant qui aura lieu le 13 décembre : pour remplacer les cadeaux de naissance offerts aux nouveaux nés de la commune, la commission a décidé d'organiser une nouvelle manifestation en réunissant toutes les familles ayant eu un enfant en 2014 et de planter un arbre pour chaque enfant. Le coût élevé des arbres sera réétudié auprès du pépiniériste.
- Aire de Camping-car : il est proposé d'améliorer, avec un meilleur équipement, l'aire existante à Bécade en demandant une subvention auprès de l'Agglomération Agenaise.
- Église de Mourrens : la commission recherche des subventions pour financer les travaux de l'église. L'idée est de restaurer le bâtiment pour en faire un lieu de vie.
- La commission étudie également la possibilité de faire un jumelage avec une ville étrangère. Compte tenu des origines d'une grande partie de la population, le jumelage avec une ville italienne est envisagé.
- Stationnement des vélos : certains parents de l'école souhaiteraient que leurs enfants aient la possibilité de venir en vélo. L'achat de rack en bois pour stationner les vélos est à l'étude.
- l'harmonisation des poubelles publiques extérieures est également envisagée.

- ***Agglomération Agenaise***

- Présentation et vote du Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal) :

Monsieur Le Maire présente aux membres du CONSEIL MUNICIPAL le rapport de l'Agglomération Agenaise évaluant les charges de la compétence TOURISME (OTI) transférées par certaines communes depuis le 1er Septembre 2014 pour et rappelant les attributions de compensation afférentes.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Donne un avis favorable au rapport présenté de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) les charges de la compétence TOURISME (OTI).

- ***Comptes Rendus :***

Monsieur Jean Marc Colin informe le conseil municipal des principales décisions prises en bureau ainsi qu'en conseil communautaire de l'Agglomération d'Agen.

- bureau du 16 octobre : renouvellement de la subvention du SUA pour l'année 2014/2015 d'un montant de 420 000 €.
Cette décision a fait débat et le montant jugé par certains élus trop élevé, sera très vraisemblablement revu pour l'année prochaine.

- bureau du 30 Octobre : Monsieur Jean Marc COLIN président de la Commission Agglomération numérique et innovation a présenté le projet de THD (Très Haut Débit) aux membres du bureau.
Il a également rencontré Monsieur CAMANI président du Conseil Général et responsable de la création d'un syndicat mixte, regroupant le Conseil général, le Conseil régional d'Aquitaine, le Syndicat départemental d'électricité et d'énergies, en partenariat avec l'ensemble des communautés d'agglomérations et des communautés de communes du Lot et Garonne chargé du développement de THD dans le département.

- Conseil Communautaire du 13 novembre : Mutualisation des services :
Monsieur COLIN fait l'historique de ce dossier qui vise à regrouper 12 services repérés en doublon entre la Mairie d'Agen et l'Agglomération Agenaise.
Monsieur DIONIS DU SEJOUR, président d'AA et Maire de la Ville d'Agen a concentré de nombreux reproches des autres élus de l'AA, sur ce projet jugé trop précipité et sans concertation.
Le vote du conseil communautaire a été très serré :
31 voix pour – 29 voix contre – 4 abstentions.
Madame Maryse COMBRES fait part de son effarement sur ce projet de fusion des services et qui ne correspond pas à l'idée des services qu'une agglomération doit rendre à ses membres. Il aura été plus judicieux de faire une mutualisation des services avec des petites communes qui en ont besoin. Elle demande à Monsieur COLIN de justifier son vote favorable à ce projet.
Monsieur COLIN signale que son vote favorable a été validé en bureau municipal par Monsieur le Maire et les autres adjoints et qu'il a été justifié par les garanties qu'il a obtenues de la part du Président pour pérenniser les services existants sur l'ex CCCLB. Ce choix de mutualisation est nécessaire pour permettre des économies à long terme en prévision de la baisse des dotations de l'Etat. De plus, il signale que ce vote servait à déterminer l'opportunité de mettre en place la mutualisation et qu'un nouveau vote aura lieu le 18 décembre afin d'accepter la mutualisation au 1er janvier 2015. Les services de l'Agglomération Agenaise profitent de ce délai pour rencontrer et communiquer avec les agents territoriaux concernés ainsi qu'avec les élus des communes membres.
Madame Maryse COMBRES dénonce un manque de démocratie avec des résultats aussi serrés.
Monsieur Pascal CHARPY-PUGET dénonce le principe de précipitation et le fonctionnement qui sont imposés par les dirigeants de l'Agglomération Agenaise. Il propose à Monsieur COLIN et au conseil municipal de se réunir très rapidement durant une heure uniquement sur un sujet précis, comme par exemple la mutualisation des services, afin que Monsieur COLIN puisse voter en conseil communautaire au nom du conseil municipal de Ste Colombe.

- **ERDF – Constitution d'une servitude d'implantation de ligne éléctrique souterraine et d'un poste de transformation de courant électrique :**

Monsieur Le Maire présente aux membres du CONSEIL MUNICIPAL le projet d'acte de constitution de servitude au profit d'ERDF pour la ligne souterraine et le poste de transformation de courant électrique situés sur les parcelles ZV 115 – ZV 210 – ZV 229 lieudit Puzoque et ZV 137 Cote de l'Amandier.
La présente constitution de servitude est consentie sans indemnité.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :
- Donne un avis favorable à la constitution de servitude au profit d'ERDF sur les parcelles énoncées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

- ***Enquêtes publiques***
  - ***LGV***

L'enquête publique relative au tracé de la LGV se termine le 8 décembre 2014. Le commissaire enquêteur sera en mairie samedi 22 novembre de 9 h à 12 h.
Monsieur Pascal CHARPY PUGET fait part de sa requête déposée par mail le 30 octobre pour obtenir un débat et un vote sur le projet LGV.
Il rappelle que ce projet est incompatible avec les mesures économiques envisagées. Il mentionne *qu'entre le coût de la LGV annoncé par Mr André BAYLE de RFF lors de la réunion publique du 4/11/2014 à Pont-du-Casse atteint maintenant 8,3 milliards d'EUR. En sachant que ces estimations d'avant travaux sont chaque fois largement dépassées, on peut prévoir 10 milliard d'EUR* et le désengagement de l'État qui ne financerait le projet qu'à hauteur de 20 %, les contributions des collectivités locales seraient très importantes, sans parler de l'impact pour la commune. Il souhaiterait que le Conseil Municipal se prononce ce soir, avant la fin de l'enquête publique car il considère que c'est un devoir d'élu de discuter de ce projet, tant des ces avantages que de ces inconvénients. Il rappelle que cette construction permettra de gagner *12 minutes* par rapport au projet qui consiste à garder le tgv sur les lignes actuelles. Il demande au conseil municipal si ce projet est vraiment prioritaire à l'heure actuelle. Il précise que certaines communes des environs font des motions.
Madame Maryse COMBRES a rencontré le Président des Commissaires Enquêteurs de la région Aquitaine. Elle énumère quelques grands points du rapport de la cour des Comptes rendu public le 21 octobre dernier : cout devenu insoutenable – 26 millions d'euros/ kilomètres, rentabilité surestimée, objectifs non atteints pour les 6 lignes existantes.
Madame AUDUREAU Elodie demande ce qu'attendent les communes qui font des motions en refusant le passage de la LGV. Elle précise que chacun autour de la table est capable de se faire sa propre opinion et est libre de donner et mentionner son avis sur le registre d'enquête
Monsieur le Maire ne donne pas suite à la demande de vote de Monsieur CHARPY PUGET.

- **Carrière de calcaire située aux lieux dits « Carrérot de Baquerat » et « La Bourdette »**

Il s'agit d'un dossier soumis à enquête publique du 19 novembre au 19 décembre 2014, le commissaire enquêteur, Monsieur NOTE sera présent en mairie les mercredi 19 novembre – samedi 29 novembre – vendredi 5 décembre – jeudi 11 décembre – vendredi 19 décembre.
Le projet consiste à rouvrir la carrière et après extraction la remise en état se ferait entre autres avec 400 000 tonnes de déchets inertes.
Ce projet avait reçu un avis défavorable de la part du précédent conseil municipal. Il se situe a proximité d'un site protégé.

- **Questions diverses**

Demande de motion de la part de Madame Maryse COMBRES, Monsieur Pascal CHARPY-PUGET et Madame Karine NONETTE :
Madame COMBRES rappelle au Conseil Municipal le courrier du 17 novembre où il était demandé le dépôt d'une motion non pas dans un contexte passé auquel, mais dans le seul souci d'une protection des administrés dans le cadre d'actions futures concernant les terres agricoles.
Elle précise que le motif de refus invoqué est hors propos vis à vis de l'objet de la motion et elle réitère une demande de discussion et de vote de la motion déposée le 30 octobre dernier.
Monsieur le Maire rappelle qu'il a répondu par courrier à cette demande et que cette motion n'a été pas inscrite à l'ordre du jour, en conséquence, le conseil municipal ne s'exprimera pas et ne se positionnera pas sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures vingt cinq.